



Scheibenstrasse 20  
3014 Bern  
Postfach 1  
3000 Bern 22

Tel. 031 359 90 00  
Fax 031 359 90 90  
E-Mail: [info@ahaswiss.ch](mailto:info@ahaswiss.ch)  
Internet: [www.ahaswiss.ch](http://www.ahaswiss.ch)

*aha!infoline*: 031 359 90 50

## Conditions d'insertion

### Conclusion du contrat

Le contrat/la confirmation d'ordre prend juridiquement effet par la signature des deux parties.

### Souhaits d'emplacement

Les souhaits d'emplacement sont pris en considération dans la mesure du possible mais ne peuvent pas être garantis par la rédaction de *aha!news*.

### Droit de résiliation

Les ordres d'insertion passés par le client sont fermes. Exceptionnellement, le client peut résilier son ordre sans frais si l'annulation intervient dans le délai fixé ou au moins deux semaines avant la date limite pour l'annonce concernée. L'annulation prend effet uniquement après approbation écrite de *aha!* Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme.

### Séparation du contenu rédactionnel et des annonces

Les annonces ne peuvent pas être réservées en fonction des articles rédactionnels. Il est toutefois possible de publier une annonce sous forme de publiportage. Les publiportages sont clairement signalés comme publicité rédactionnelle.

Les annonces/publiportages doivent être clairement reconnaissables pour les lecteurs. Leur présentation graphique doit être différente de celle du magazine. Les corps de base des pages rédactionnelles ne sont pas permis dans la partie de l'annonce. *aha!* se réserve le droit de désigner les annonces ou publiportages en tant que tels.

### Refus d'insertion

*aha!* se réserve le droit de refuser sans indication de motifs les ordres d'insertion. De manière générale, les annonces contenant des déclarations inexactes, trompeuses ou contraires au droit ne sont pas acceptées. Ne sont pas non plus publiées les annonces avec les contenus suivants : publicité pour le tabac ; publicité pour l'alcool ; publicité politique ; publicité contraire à la bonne foi ; publicité visant à profiter de l'ignorance, de la crédulité ou de la détresse des lectrices et lecteurs ; publicité indécente ou méprisante pour le genre humain.

### Responsabilité du donneur d'ordre

L'annonceur doit s'assurer que ses annonces ne sont pas contraires au droit en vigueur. En cas de violation de la loi, il assume l'entière responsabilité quant au contenu et à la conception de l'annonce. En cas de violation de la loi, le client s'engage à l'égard de *aha!* à assumer tous les frais occasionnés à *aha!* en raison de ce type de litiges (dommages-intérêts, réparation pour tort moral, frais de procédure).



### **Modèles d'annonce / données numériques**

Le donneur d'ordre est responsable de la livraison dans le délai prévu de données irréprochables. Les frais supplémentaires sont facturés selon le temps effectif. Les données utilisées sont en règle générale sauvegardées durant 12 mois.

### **Responsabilité de aha!**

En cas de parution erronée ou absence de parution des annonces, le donneur d'ordre a droit à une réduction de prix ou annonce de remplacement jusqu'à concurrence du prix d'insertion contractuel de l'annonce contestée. Toute responsabilité supplémentaire est exclue. Les erreurs qui ne changent ni le sens ni l'effet de l'annonce ne donnent pas droit à une réduction de prix. Les faibles altérations de teinte dans le domaine de tolérance du procédé d'impression, ainsi que des papiers et couleurs utilisés ne donnent pas non plus droit à une réduction de prix.

### **Factures**

Le montant net sans escompte des factures est payable à 30 jours à compter de la date de facturation.

### **Commission des agences-conseil en publicité**

En tant que détentrice du label ZEWO pour les organisations à but non lucratif et dans l'intérêt des parties concernées, *aha!* ne perçoit aucune commission conseil.

### **Trafic des paiements**

En cas de retard de paiement ou de crédit insuffisant, *aha!* peut bloquer la parution des annonces et exiger le paiement préalable, à condition d'en aviser le donneur d'ordre.

Regula Kunz, Direction de la rédaction *aha!news*  
regula.kunz@ahaswiss.ch

Berne, décembre 2008